



## A PROPOS DE LA COMMUNION DANS LA MAIN

Un article à méditer alors qu'on nous impose maintenant, sous couvert d'attitude "responsable", "normale" et "obéissante", la pratique de la communion dans la main; tandis qu'on fait porter le chapeau de l'irresponsabilité et de la désobéissance aux fidèles qui veulent recevoir le Corps du Christ dignement, sur la langue...

---

### COMMENT LA COMMUNION DANS LA MAIN A ÉTÉ MISE EN PLACE

Nous pensons naturellement que l'Église, qui prend toujours son temps, a mené une réflexion méthodique avant d'accorder la communion dans la main, vu que cela ne se faisait pas avant. **En fait, il n'en est rien.**

Le concile Vatican II (équivalent à la constitution pour un pays) n'a jamais prévu que la communion puisse être reçue dans la main et debout comme on le croit souvent.

**C'est même tout le contraire.** En effet, la communion dans la main c'était, à l'époque, une pratique illicite qui était née en Hollande et qui commençait à se répandre en Allemagne, en Belgique et en France. **C'est une minorité agissante qui a imposé de force** cette pratique.

En effet, les pères du Concile consultés sur ce sujet se sont prononcés contre la communion dans la main à 91% des évêques présents !

Du coup, dans ses recommandations liturgiques, le Concile demanda au cardinal Hollandais Alfrink, dans une lettre du 12 octobre 1965, de conserver le mode traditionnel de la communion en Hollande où se répandait la communion dans la main.

Pourtant, 3 ans plus tard, la Sainte Congrégation des Rites (qui est de l'ordre des lois d'un pays) accorda **sans en référer au Pape** la pratique de la communion dans la main en Allemagne (6 juillet 1968) et en Belgique (11 juillet 1968).

Devant cette tentative de faire accepter le fait accompli, le Saint-Père suspendit cette concession le 25 juillet 1968.

La décision et du Concile et du Pape contre la communion dans la main n'ayant pas suffi à faire arrêter les abus qui continuaient, le pape Paul VI organisa sur le sujet une entrevue mondiale de l'épiscopat le 12 mars 1969 auprès de 2136 évêques.

La question était la suivante : *"Faut-il retenir le désir, en plus du mode traditionnel de communion, que soit autorisé le rite de la communion dans la main ?"*

La réponse fut la même que celle du Concile. Plus des 2/3 des évêques répondirent non. Paul VI promulgua alors l'instruction "Memoriale Domini", réaffirmant que la communion sur les lèvres est la règle et limitant à un indult (dérogation) la pratique de la communion dans la main.



Je cite : *"Le Saint-Siège exhorte vivement les évêques, les prêtres et les fidèles à respecter la loi toujours en vigueur et qui se trouve confirmée à nouveau (communion à la bouche) parce qu'elle exprime le respect des fidèles envers l'Eucharistie."*

Pourtant, dans les 3 mois qui suivirent l'instruction du Pape, le 19 juin 1969, la Sainte Congrégation des Rites accorda à nouveau, à la demande des évêques de France, la communion dans la main pour "la fille aînée de l'Église".

Ce fut une gifle non dissimulée à l'autorité suprême de l'Église qui, cette fois-ci, ne suspendit pas la concession qui avait été ainsi faite.

Voilà comment s'est installée frauduleusement cette pratique de la communion dans la

main. Comme le résume Mgr Schneider le 15 janvier 2012, dans les 5 plaies de la liturgie, je le cite : ***"Elle a été introduite par un certain nombre d'évêques en désobéissance avec le Saint-Siège et dans le mépris du vote négatif de 1968 et de la majorité du corps épiscopal."***

En résumé, la communion dans la main n'a jamais eu l'accord ni des Papes, ni du Concile, ni des évêques. Elle est simplement le fruit de "modernistes" en rébellion contre la volonté du pape et des évêques, donc contre le Magistère de l'Église.

En 2007, le cardinal Ranjith s'en prenait aux évêques qui désobéissent au Pape en déclarant :

*"On remarque que dans quelques pays ou diocèses, des règles qui pratiquement annulent ou déforment l'intention du Pape, ont émané des Évêques. Un tel comportement n'est pas concevable avec la dignité et la noblesse de la vocation des pasteurs de l'Église."*

À ce sujet, dans une révélation privée, la Vierge Marie déclarait à Don Gobbi (1) le 11 juin 1988:

*"Le jour de fête de mon Cœur Immaculé de cette année mariale qui m'est consacrée, mes bien-aimés fils, je vous invite à entrer dans le jardin céleste que j'ai construit pour vous, pendant le douloureux et sanglant moment de la purification."*

*L'heure de la grande apostasie est proche. Ce qui a été écrit dans les Écritures Saintes, dans la Seconde lettre de saint Paul aux Thésaloniciens, est sur le point d'arriver."*

*"Satan, mon adversaire, avec ses pièges et sa séduction subtile, a réussi à propager des erreurs partout sous la forme de plus récentes interprétations de la Vérité, et il a conduit beaucoup de personnes à choisir en toute connaissance de cause de vivre dans le péché. Il a laissé croire que ce n'est plus un péché mais une bonne chose."*

*Les temps de confusion générale et le grand*

*tumulte des esprits sont arrivés. La confusion est dans les cœurs et la vie de beaucoup de mes enfants.*”

*“L’Apostasie va se propager, même à l’intérieur de l’Église Catholique. Des erreurs sont enseignées et font leur chemin pendant que les vérités essentielles de la foi que le Magistère de l’Église a toujours enseignées, et énergiquement lutté contre les déviations, sont reniées avec impunité. Les évêchés conservent un étrange silence et ne réagissent plus. Quand mon Pape parle avec courage et affirme avec force les vérités de la foi catholique, on ne l’écoute plus et il est même publiquement critiqué et tourné en dérision.”*

---

À Akita, apparition pleinement reconnue par l’Église, la Vierge Marie déclare, en 1973 à la voyante, sœur Agnès Sasagawa, des Servantes Eucharistiques du Sacré-Cœur : **“L’Église sera pleine de ceux qui acceptent des compromis.”**

Notre-Dame y demande en particulier des prières pour les évêques, les prêtres et les religieux, et pour la réparation devant le Saint-Sacrement.

Au vu des méthodes qui ont été employées pour mettre en place la communion dans la main, chacun jugera en son âme et conscience si c’était l’Esprit Saint qui était à l’œuvre ou son adversaire.

Résultat, aujourd’hui, la communion dans la main, bien qu’elle ne soit qu’un indult, c’est-à-dire une exception, s’est répandue dans le monde entier pour devenir la règle de base. Pourtant elle n’existe pas encore partout. Par exemple elle a été autorisée un certain temps aux Philippines, mais les évêques ont changé d’avis et sont revenus sur leur décision. *[En est-il toujours ainsi depuis les derniers mois? C’est à espérer. NDLR]*

Il faut savoir que dans les pays où l’indult de la communion dans la main a été accordé par le

Saint-Siège, comme par exemple en France ou en Allemagne, un évêque peut à lui seul interdire cette pratique. **Mais aucun évêque n’a le droit d’interdire la communion sur les lèvres.**

Ainsi en avril 2008, le Prima du Pérou, le cardinal Jean-Louis Cipriani a interdit dans son diocèse la communion dans la main. Il s’ensuivit une forte polémique avec ses prêtres. Mais le cardinal a obtenu le soutien de Benoît XVI. Le cardinal déclara à ce sujet : *“L’attitude permissive de beaucoup de prêtres a rendu la valeur de l’Eucharistie ridicule au regard de beaucoup de catholiques.”*

Quant au Missel romain "restauré" à la suite dudit Concile, dont la première édition remonte à 1969, la seule manière envisagée est la manière traditionnelle.

Ainsi un prêtre ne peut pas refuser de servir la communion de manière traditionnelle à un fidèle sans faire une faute grave (Dominicae Cenae).

Ainsi la loi liturgique est loin d’être égale entre les 2 formes.

Après Paul VI, les Papes Jean-Paul II et Benoît XVI ont toujours montré leur ferme opposition à cette pratique.

Ainsi Jean-Paul II écrivait dans sa lettre Dominicae Cenae du 24 février 1980 : *“Le fait de toucher les espèces sacrées, leur distribution en main propre est un privilège des ordonnés (2)”*.

Donc, seuls ceux qui ont reçu le sacrement de l’Ordre et ont les mains consacrées, peuvent toucher l’hostie consacrée et communier les fidèles.

Et pour que personne ne puisse interpréter autrement ses paroles, rappelons que, face aux caméras de la télévision française, le Pape Jean-Paul II refusait la communion dans la main, à l’épouse du président Jacques Chirac.

La même année il déclarait à Fulda, en Allemagne en 1980, qu’il n’était pas d’accord avec le document qui autorisait dans ce pays une telle forme de communier.

Et dans une autre circonstance, il déclarait:

*“Devant Dieu, l’homme n’est grand qu’à genoux”.*

De son côté, Benoît XVI, à partir de 2008, ne donnera la Sainte Communion aux fidèles que sur la langue et à genoux.

Il déclara le 22 mai 2007 : **“Je suis convaincu de l’urgence de donner à nouveau l’hostie aux fidèles directement dans la bouche et sans qu’ils la touchent, et de revenir à la genuflexion au moment de la communion en signe de respect.”**

Entre-temps, il avait invité les curés à se conformer à cette décision. Hélas, le sentiment qu’on en ressort est celui d’une autorité impuis-

sante rappelant celle du Christ lors de la crucifixion. La pédagogie divine se basant toujours sur l’Amour et non sur la violence. ■

Roger Aubert

---

(1) Fondateur du Mouvement Sacerdotal Marial qui regroupe des prêtres et des laïcs.

(2) Ordonnés: ce sont les prêtres et les diacres de l’Église Catholique.